Session du 25 mars 2019

QUESTION D'ACTUALITE

Groupe socialiste, écologiste et républicain

Valérie BEAUSERT-LEICK, vice-présidente déléguée à la solidarité avec les territoires et aux stratégies d'aménagement

Prélèvement de l'Etat sur la trésorerie des Agences de l'Eau

Monsieur le Président,

Notre collectivité territoriale participe activement aux instances et aux travaux du Comité de Bassin Rhin-Meuse et à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Le 11ème programme 2019-2021 a été adopté par les instances de bassin à l'automne dernier. 5 objectifs principaux ont été validés à l'unanimité pour répondre à l'urgence et accroitre la performance environnementale :

- Assurer une trajectoire compatible avec l'atteinte du bon état des eaux en 2027 ;
- Placer la reconquête de la biodiversité aquatique et terrestre au cœur des actions aidées ;
- Mobiliser les acteurs pour généraliser la prise en compte de l'atténuation et l'adaptation du changement climatique ;
- Agir à la source pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable, une question de santé publique ;
- Faire le choix de la solidarité territoriale, en particulier dans le cadre de la rénovation des systèmes d'eau et d'assainissement.

Nous partageons l'ensemble de ces objectifs qui croisent pour partie nos politiques publiques en la matière.

Néanmoins**, je m'interroge sur la poursuite par l'Etat des prélèvements sur la trésorerie de l'Agence de l'eau** et sur l'écrêtement des redevances imposés au profit du budget général de l'Etat.

A l'heure où les problématiques environnementales sont au cœur des préoccupations du Gouvernement, des acteurs publics mais aussi de nos concitoyens, l'Etat réduit les moyens financiers de l'Agence de l'eau pour mener à bien ces missions.

Ces décisions, de fait, obèrent la mise en œuvre de projets et de financement de certains dispositifs, accompagnés jusqu'à présent.

J'en veux pour exemple les conséquences de ces décisions sur la réalisation des prélèvements et analyses normalisées des stations d'épuration dans le cadre de l'assistance technique réglementaire.

Aujourd'hui en Meurthe et Moselle, **96 collectivités seront concernées par une suppression du soutien financier de l'Agence de l'eau au niveau de la prise en charge des analyses de l'eau normalisées et obligatoires** : cela représente **119 installations dont 107 implantées dans des communes de moins de 1000 habitants.**

Evidemment, les budgets de collectivités locales assurant cette compétence seront impactés, et notamment en milieu rural.

Je suis consciente de la nécessité de participer à l'effort national de redressement des comptes publics, le Département y prend toute sa part. Cependant il me semble aujourd'hui nécessaire d'être attentif aux moyens financiers des collectivités locales pour mener à bien une politique environnementale de qualité.

Monsieur le Président, pourriez-vous nous apporter votre analyse sur ces sujets ?

Je vous remercie.